

FONDS HUMANITAIRE ESPAGNOL

P A R I S

-oOo-

COMPTÉ-RENDU DE L'EXERCICE 1971

---

PARIS, AVRIL 1972



En vertu des dispositions de l'article 14 de nos Statuts, après avoir rédigé et adressé ce mémoire à tous les Membres de notre Association, le Conseil d'Administration se présente une nouvelle fois devant vous pour vous soumettre les résultats de sa gestion pendant l'année 1971.

Le montant de la subvention compensatrice de la vente des timbres Nansen s'est élevé à 51.250 F. 00 versés, pendant l'exercice, par le Service Social d'Aide aux Emigrants. Pour sa part le Conseil Norvégien pour les Réfugiés a renouvelé son aide de 40.000 couronnes pour la période 1971-1972. Nous avons perçu de ce Conseil par l'intermédiaire du Den Norske Spaniakomiteen la somme de 46.394 F.22 correspondant au solde de la période de 1970-1971. Nous devons recevoir pendant 1972 la somme de 31.000 F. 00 correspondant aux deux derniers trimestres de 1971 et deux premiers de 1972.

Au moment où nous rédigeons ce mémoire, nous ne connaissons pas les décisions que pourrait prendre à notre égard le Conseil Norvégien, son budget commençant seulement le mois de Juin, mais nous avons l'espoir de voir reconduite sa subvention.

Les Services médicaux de Bayonne et Perpignan ont fonctionné normalement tout le long de l'année. Le nombre de consultations a été de 2.053 contre 2.487 en 1970 et le coût de l'acte médical s'est situé à 16 F.01 contre 13 F.42 en 1970.

Le montant des secours directs s'est élevé à 43.492 F.58 et à 3.594 F. 04 pour les pensionnaires de LA GARENNE. Les prix des coûts respectifs de l'acte médical ont été de 266 F. 82 contre 193 F. 80 en 1970 et de 49 F. 91 contre 59 F. 14 en 1970.

163 réfugiés ont été assistés directement et 72 à LA GARENNE.

#### Vie de l'Association -

Au mois de Mai, M. Juan ARROQUIA, fondateur de notre Association et vice-président en fonctions est décédé subitement. Fidèle à notre action humanitaire, il s'est toujours inlassablement dévoué en faveur de nos assistés, confirmant ainsi le soin qu'il portait au sort des réfugiés. Notre Président s'est fait le porte paroles du Conseil en adressant à sa famille nos profonds regrets.

Nous demandons à l'Assemblée Générale de bien vouloir s'associer à nos sentiments.

Le Conseil en vertu de l'article 10 de nos Statuts, a désigné M. le Docteur BOIX pour remplacer M. ARROQUIA au poste de vice-président. Le Conseil vous demande de bien vouloir ratifier cette nomination.

Comme il en avait été décidé par le Conseil et par l'Assemblée Générale, le bureau du Secrétariat a été installé dans les locaux qui nous avaient été offerts, au n° 31 de la rue du Général Beuret à PARIS XV°. Pour cette installation un crédit de 2.000 F. a été voté mais les frais d'aménagement se sont limités à la somme de 1.524 F. 35.

Le Conseil a accepté les demandes d'adhésion à notre Association présentées par MM. Ricardo HERNANDEZ ALVARINO et José Maria DEL VALLE, adhésions qui doivent être confirmées par l'Assemblée Générale.

En accord avec le Service Social d'Aide aux Emigrants qui nous avait suggéré d'aider certaines catégories particulièrement défavorisées de réfugiés,

après une étude des possibilités d'accroître l'étendue de notre action sans pour autant dépasser les limites fixées par notre Règlement Intérieur, le Conseil a décidé de prendre en charge le montant du ticket modérateur des réfugiés qui, retraités ou invalides, et bénéficiant des prestations de la Sécurité Sociale, perçoivent des ressources inférieures au plafond officiellement établi par l'Administration Française.

En outre, pour ces mêmes réfugiés qui bénéficient d'une cure thermale remboursée à 100 % par la Sécurité Sociale, une prestation supplémentaire de 200 F. 00 pourrait être accordée par notre Association. Cette prestation est destinée à couvrir une partie des frais de séjour pendant la cure.

Nous avons rédigé et distribué par le truchement du SSAE un texte d'information qui facilite le travail de prospection des Assistantes Sociales de Secteur. Déjà des effets heureux de cette mesure se sont faits sentir. Nous comptons plusieurs cas de réfugiés entrant dans cette catégorie que nous avons pu aider. Nous pensons que le nombre d'assistés de ce genre ira croissant.

Le Conseil a aussi pris en considération le principe d'un projet d'installation à Toulouse d'un Service médical le plus complet possible. Ce projet est à l'étude. Il s'agit de déterminer le statut et les activités du Centre en liaison avec la Sécurité Sociale. Nous ne sommes pas encore en mesure de préciser les conditions de fonctionnement. Néanmoins, nous avons inclus dans notre projet de budget une somme de 80.000 F. à titre prévisionnel ce qui permettrait, le cas échéant, de commencer les travaux préparatoires d'aménagement et d'installation.

#### Nos ressources -

Notre fonds de réserve actuel est de 200.000 F. constitué par des Bons de Caisse de la Banque Transatlantique. Nous comptons augmenter ce fonds de réserve, une fois perçues les sommes que doivent nous faire parvenir nos amis norvégiens.

Notre projet de budget présente un déséquilibre, les dépenses l'emportant sur les recettes probables. Mais notre fonction n'étant pas de thésauriser, mais de soulager les réfugiés et notre but n'étant pas lucratif mais philanthropique, nous avons pensé que nous devons faire étendre le champ de notre assistance. L'avenir nous dira si nous sommes en mesure de poursuivre ce rythme ou si nous devons, comme cela s'est déjà produit, restreindre nos interventions à des proportions plus modestes.

--oOo--

Le Conseil a le plaisir de vous annoncer qu'à l'occasion du 20ème anniversaire de notre fondation, nous formons le projet de publier un petit opuscule, sorte de Livre blanc sur nos activités pendant ces 20 **exercices** et de le distribuer à tous les Services et Organismes intéressés. Ce bilan, révélateur d'un labeur continu, mené avec modestie mais avec persévérance, étonnera par ses chiffres. Ce sera, à notre avis, le meilleur satisfecit qui pourra être accordé à notre Association.

Une fois de plus, nous tenons à remercier nos amis norvégiens de l'intérêt qu'ils portent à notre Association et qu'ils continueront à apporter, nous l'espérons, dans l'avenir.

Nous exprimons également notre gratitude à nos médecins, toujours dévoués et compétents.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver le bilan de 1971 et d'adopter le projet de budget pour 1972.

PARIS, Avril 1972

Le Secrétaire  
C. MARTINEZ PARERA

Le Président  
Gilles ROSSET

BILAN DE 1971

---

RÉCETTES

Solde précédent 1970		11.434 77
Mandats de secours retournés		2.135 50
Remboursement frais téléphone		126 40
Liquidation Bons de Caisse		170.000 00
Versements Den Norske Spaniakomiteen pour compte Conseil Norvégien		46.394 22
Versements SSAE		51.250 00
Agios		11.250 00
		<hr/>
TOTAL DES RECETTES .....		292.590 89

DEPENSES

Secours directs	43.492 58	
Secours LA GARENNE	3.594 04	
Services médicaux	32.874 18	
Droits mandats	1.092 80	
Frais aménagement locaux	1.524 35	
Assurances, vol et incendie	148 81	
Agios	5 50	
Frais administration	13.515 18	
Achats Bons de Caisse	150.000 00	
	<hr/>	246.247 44
SOLDE .....		<hr/>
		46.343 45

DISPONIBILITES AU 31/12/71

Caisse	689 60	
Banque Transatlantique	45.538 93	
Soldes Services Médicaux	114 92	
	<hr/>	46 343 45
FONDS DE RESERVE	200.000 00	200.000 00
	=====	=====

PARIS, le 1er Janvier 1972

Le Trésorier  
L. FERNANDEZ

VU :

Le Président  
Gilles ROSSET

PROJET DE BUDGET POUR 1972

---

RECETTES

Subvention compensatrice des timbres Nansen		52.000 00
Contributions Conseil Norvégien		31.000 00
Cotisations		100 00
		<hr/>
		83.100 00

DISPONIBILITES

Caisse	689 60	
Banque Transatlantique	45.538 93	
Soldes Services Médicaux	114 92	
FONDS DE RESERVE	200.000 00	246.343 45
	<hr/>	<hr/>
	TOTAL DES RESSOURCES	329.443 45

DEPENSES

Secours directs	60.000 00	
Secours LA GARENNE	5.000 00	
Services médicaux	40.000 00	
Frais administration	16.000 00	
Projet Service Toulouse	80.000 00	
Imprévus	5.000 00	206.000 00
	<hr/>	<hr/>
	SOLDE PROBABLE POUR 1973	123.443 45
		=====

PARIS, Mars 1972